

DOCUMENT 1

Les sociétés démocratiques sont en général nées de cette aspiration à l'égalité : la Révolution française met fin aux privilèges de la noblesse et à l'hérédité des positions. On passe d'une société d'ordres à une **société démocratique dans laquelle tous les individus sont assurés de bénéficier des mêmes droits**. De plus, une société démocratique ne peut pas accepter que ses membres restent enfermés dans leur condition initiale. **L'idéal égalitaire est donc toujours un projet qui vise à permettre à l'individu, et aux individus, de se libérer de leur histoire pour construire leur propre avenir à partir d'un éventail de choix possibles. L'idéal égalitaire démocratique est un idéal visant à rechercher l'égalité des chances entre tous les individus, quelle que soit leur origine sociale.**

Il ne faut donc pas confondre « idéal démocratique » et « égalitarisme », ce dernier terme correspondant à la recherche de l'égalité des situations entre les individus.

DOCUMENT 2

Traiter également tout le monde, c'est traiter tout le monde de la même manière. Mais il y a une inégalité de départ, une **inégalité de conditions** : tous les individus ne sont pas égaux initialement. Résultat : un même traitement appliqué à des situations différentes ne donne pas les mêmes effets.

Exemple : apprendre à lire de la même manière à tous les enfants, à égalité de traitement, sans prendre en compte les inégalités initiales, par exemple sur la maîtrise de la langue française (vocabulaire, structures de la langue), débouche sur une encore plus grande inégalité. Pourtant, dans ce cas, il y aurait égalité de traitement.

⇒ **D'où l'idée de traiter différemment les gens différents de manière à compenser les inégalités de positions initiales.** On est là dans le domaine de **l'équité : l'équité, c'est « donner plus à ceux qui ont moins », c'est mettre en œuvre des mesures qui visent à réduire les inégalités de conditions pour promouvoir l'égalité des chances.** L'équité met en place des mesures inégalitaires... afin d'accroître l'égalité des chances (ex : la discrimination positive). **Ce qui est équitable est juste mais peut être inégal.**

DOCUMENT 3 : Tocqueville

Quels sont les liens entre la démocratie et l'égalitarisme ? Comment les sociétés démocratiques conduisent-elles à la montée de l'égalitarisme ?

C'est entre autres à ces questions qu'a essayé de répondre Alexis de Tocqueville, dans *De la démocratie en Amérique* (1835 et 1841).

Pour Tocqueville, une société démocratique est une société qui connaît l'égalisation des conditions, cad une société où les individus « se sentent » égaux : leur place de la société ne dépend ni d'un ordre (cf Ancien Régime) ni d'une caste (cf Inde) ; ils peuvent espérer accéder à n'importe quelle position dans la société.

⇒ L'égalité des conditions (égalité démocratique) combine 3 éléments :

- **L'égalité juridique** (égalité des droits ou égalité civile) : tous les individus sont égaux devant la loi ; il n'y a plus de privilèges juridiquement institués
- **L'égalité des chances** : elle est synonyme de **mobilité sociale**. Le statut n'est plus héréditaire, tout individu peut prétendre à la mobilité sociale.
- **« L'égalité imaginaire »** : l'égalité règne dans les mœurs au point que les individus se pensent et se sentent égaux, même si matériellement ils ne le sont pas.

Pour Tocqueville l'égalité des conditions n'implique pas forcément l'égalité réelle, mais désigne avant tout la possibilité pour chacun d'entrer dans la compétition pour y accéder. Il y a donc égalité des conditions lorsque en regardant les riches chacun peut se dire « pourquoi pas moi ? ». Il y a toujours des riches et des plus pauvres, il y a toujours des inégalités éco mais une société démocratique doit permettre la mobilité.

Pour Tocqueville, **la démocratie est un « état social »** avant d'être un régime politique. Elle s'oppose donc plus aux sociétés aristocratiques (système social) qu'aux sociétés monarchiques (système politique). En effet, à la différence de l'Ancien Régime français qui reposait sur la hiérarchie et les privilèges (société d'ordre), la démocratie se fonde sur le principe de l'égalité.

DOCUMENT 4 : Rawls

Philosophe américain auteur de « La théorie de la justice » en 1971

Rawls imagine un « état de nature » où les individus sont présents avant leur naissance, sans savoir dans quel corps ils vont s'incarner. Ils sont donc devant un « voile d'ignorance », et vont se poser la question suivante : dans quelle société désirons-nous vivre, sans savoir à l'avance si nous serons riches ou pauvres, beau ou laid ? Selon Rawls, la société choisie reposerait sur 2 principes fondamentaux :

- **Principe de liberté :**

« Chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres »

cad que tous les individus ont le droit à la plus grande liberté fondamentale (liberté de pensée, d'expression,...)

- **Principe de différence :**

Les inégalités éco et sociales sont admises seulement si les 2 conditions suivantes sont respectées :

- « *Que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles [les inégalités] soient à l'avantage de chacun* », cad que **les inégalités sont acceptables si elles profitent aux plus défavorisés.**
- « *Qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous* », cad **les conditions d'égalité des chances doivent être respectées**

Le principe de liberté est prioritaire sur le second : ainsi, on ne peut réduire les inégalités en réduisant la liberté des individus. La liberté est une valeur fondamentale, qu'on ne peut remettre en question.

De même, dans le principe de différence, le second est prioritaire sur le premier : on ne peut réduire les inégalités en remettant en cause l'égalité des chances.

⇒ Dans ces conditions, le respect de l'égalité des chances peut être assuré par l'existence de « **discriminations positives** » qui permettent d'aider davantage certaines catégories de la population ; il s'agit donc là d'une différenciation des droits qui a pour but de réduire les inégalités.

⇒ Cette analyse de Rawls met en évidence **le principe d'équité**, qui renvoie à l'idée que la justice est compatible avec des inégalités.

⇒ **Au total, Rawls réalise une sorte de synthèse entre les libéraux (la liberté est la valeur fondamentale et les inégalités peuvent être justes) et les keynésiens (il faut chercher à améliorer la position des plus défavorisés).**

DOCUMENT 5 : Hayek

Friedrich von Hayek est un économiste du 20^{ème} siècle. C'est un libéral, farouchement opposé à toute intervention de l'Etat dans l'économie.

Selon lui, **le marché n'est ni juste, ni injuste : il est seulement efficace.** On a tort de dire que, sous prétexte qu'il existe des inégalités, celles-ci la conséquence d'injustices. Selon lui, en effet, **la justice sociale est une illusion : en fait, elle n'existe pas.**

Pour démontrer cela, il pose deux hypothèses :

- les agents économiques sont rationnels et égoïstes
- l'information est imparfaite : nul n'est suffisamment intelligent, sage, omniscient pour être capable de déterminer à l'avance toutes les conséquences directes et indirectes de ses actions.

Hayek est un partisan de l'individualisme méthodologique : pour lui, le tout est égal à la somme des parties, ce sont les actions des agents économiques qui déterminent la situation d'ensemble de l'économie.

Cependant, il avance aussi que **si le tout est bien égal à la somme des actions des agents économiques, il n'est pas pour autant égal à la somme de leur volonté.**

Par exemple, lorsqu'un entrepreneur licencie un travailleur parce que son activité diminue, et qu'ensuite ce travailleur se suicide, on peut effectivement dire que le suicide est la conséquence de l'action de l'entrepreneur, mais non de sa volonté : il ne pouvait deviner en le licenciant qu'il allait se suicider !

Donc, l'équilibre de marché, marqué par de profondes inégalités entre les agents économiques, est bien le résultat des millions d'actions individuelles des agents économiques, mais chacun, en agissant, ne pensait qu'aux conséquences directes et personnelles de leurs actions, et non aux résultats globaux qui en résulteraient. **Comme l'équilibre global n'a été voulu par personne, il est donc ni juste, ni injuste.**

